

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES

Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

La Bourgeoisie de Bagnes par le bureau Besse-Felley Architecture pour l'agrandissement du restaurant "Le Dahu" sur la parcelle n° 6012, folio n° 1, hors zone à bâtir, lieu-dit La Chaux à Verbier, coord. 2586840/1103215 (Projet selon art. 24 LAT)

Mme Francine Besse Matthews par le bureau d'architecture Philippe Vaudan pour la construction d'une maison familiale (A) en résidence principale sur la parcelle n° 10335, folio n° 37 (101), zone R3, lieu-dit Procharat à Prarreyer, coord. 2583840/1101850

Mme Francine Besse Matthews par le bureau d'architecture Philippe Vaudan pour la construction d'une maison familiale (B) en résidence principale sur la parcelle n° 10335, folio n° 37 (101), zone R3, lieu-dit Procharat à Prarreyer, coord. 2583840/1101850

M. Cyril Kinsky par le bureau d'architecture G Comina SA pour la modification de façades et le déplacement de la cheminée du projet autorisé n° 393.12 sur la parcelle n° 15181, folio n° 13, zone T3, lieu-dit Patier à Verbier, coord. 2582455/1105330

Les PPE de l'immeuble " La Colline" par le bureau Métrailler Architecture et Immobilier pour la modification d'ouverture en façade sur la parcelle n° 4805, folio n° 5, zone T4, lieu-dit Vella d'en Haut à Verbier, coord. 2583313/1105661

Mme Ingrid Carron par le bureau d'architecture G Comina SA pour la modification d'ouvertures et d'implantation du projet autorisé n° 074.13 (construction d'une maison familiale) sur la parcelle n° 10602, folio n° 103, zone R3, à Versegères, coord. 2583980/1101605

M. Christophe Ollagnon par le bureau d'architecture Cittolin Polli & Associés SA pour la transformation d'une grange en habitation sur la parcelle n° 15732, folio n° 91, zone V1, lieu-dit Le Bry à Verbier, coord. 2582935/1104725 (Projet selon art. 3 et 30 LC)

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, de 8h30 à 11h30.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs,
nos salutations distinguées.